### Recherches sociographiques



# Jean-Claude PETIT et Jean-Claude BRETON, Le laïcat : les limites d'un système

## Jacques Racine

Volume 30, Number 2, 1989

URI: https://id.erudit.org/iderudit/056453ar DOI: https://doi.org/10.7202/056453ar

See table of contents

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

**ISSN** 

0034-1282 (print) 1705-6225 (digital)

Explore this journal

#### Cite this review

Racine, J. (1989). Review of [Jean-Claude PETIT et Jean-Claude BRETON, Le la $\ddot{u}$ cat: les limites d'un système]. Recherches sociographiques, 30(2), 309–310. https://doi.org/10.7202/056453ar

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1989

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



#### This article is disseminated and preserved by Érudit.

d'Amérique s'imposent d'autant plus qu'elles nous renvoient à un passé pas si lointain où Nouvelle-France et Ancien Régime étaient en étroite liaison.

Benoît LACROIX

Jean-Claude PETIT et Jean-Claude BRETON (dir.), Le laïcat: les limites d'un système, Montréal, Fides, 1987, 380 p. (« Héritage et projet », 36.)

Un an avant le synode romain de 1989 sur la vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde, la Société canadienne de théologie, lors de son congrès annuel, a voulu permettre à des théologiens et à des pasteurs d'explorer leur perception de la distinction du clerc et du laïc telle que vécue. Des communications, quatorze, présentées par quinze auteurs d'horizons disciplinaires et ecclésiaux différents, trouvent place dans le livre; mais des discussions et des débats en découlant, aucune trace! Le lecteur s'étonnera de la pluralité des modes d'approches et de leur caractère quelquefois partiel ou partial, mais il percevra une remarquable convergence. Les auteurs font plus que mettre à jour « les limites d'un système » : ils invitent au dépassement et à l'abandon d'un système qui fait obstacle à la vitalité des communautés chrétiennes dans la culture actuelle.

Trois articles méritent toute l'attention des lecteurs. Parrainées par certaines facultés de théologie, ces recherches apportent des éclairages significatifs sur le thème de l'ouvrage.

Raymond Lemieux, sociologue de la religion bien au fait de l'évolution de la théologie, aborde la distinction entre clerc et laïc sous l'angle d'une interpellation institutionnelle de l'Église. Il fait remarquer le glissement des frontières entre prêtres et fidèles par une lecture évocatrice des phénomènes de laïcisation des clercs et de promotion des laïcs au Québec. Il appelle à une intelligence «laïcale» de la foi et de l'Église. Les laïcs engagés «actualisent dans l'institution une expérience forgée ailleurs. Ils portent, au cœur de l'Église, l'altérité du monde comme ils portent, dans le monde, l'altérité de l'Église.» (P. 43.) Les ambiguïtés, l'incertitude des agents quant à leur autorité ou à leur spécificité, ne sont pas des tares de la vie ecclésiale, mais des matériaux d'édification de l'Église. Ils expriment une dynamique. Lemieux, on le voit, manifeste un parti pris explicite en faveur de la laïcité.

Thomas-R. POTVIN étudie le baptême comme enracinement du chrétien dans la participation à la triple fonction du Christ, Prêtre, Prophète et Roi. Sa réflexion part des lieux théologiques traditionnels (Bible, apologistes, pères de l'Église, théologiens) pour s'arrêter sur le Concile Vatican II. Fidèle à une méthode théologique reconnue — peutêtre rébarbative aux non-initiés —, il montre les différentes tendances de la tradition et conclut que «l'harmonie entre la triple fonction du peuple de Dieu dans son ensemble et la triple fonction de pasteurs en particulier n'a pas été parfaitement réalisée à Vatican II, et le nouveau Code de droit canonique (1983) n'a pas créé de nouvelles catégories

permettant de traduire les données dogmatiques conciliaires en termes canoniques pleinement adéquats ». (P. 186.) L'épreuve de l'Église sera de prendre au sérieux l'incorporation des baptisés dans le corps du Christ!

André CHARRON remet en cause, pour sa part, la validité ecclésiale du rapport clerc/laïc. Son étude est avant tout ecclésiologique et elle prône une réforme radicale. Son survol historique révèle trois hypothèques qui ont marqué les relations entre prêtres et fidèles: la sacerdotalisation, la sacralisation et la cléricalisation. Pour les lever dans l'Église, il propose de remplacer son modèle pyramidal et clérical par un modèle « communionnel », plus organique et plus relationnel. Il faut substituer « théologiquement au binôme clercs-laïcs, celui de ministères-communauté, dans la restructuration du peuple de Dieu ». (P. 245.) « Il faut dépasser les catégories de clerc et de laïc, voire les abolir, en retrouvant le vrai sens de l'Église comme expérience chrétienne fondamentale, comme peuple de Dieu, comme service ministériel pluriel et comme rapport au monde. » (P. 256.)

En plus de s'ouvrir à la pensée de théologiens canadiens sur la relation clerc/laïc, le lecteur pourra s'initier à différents courants théologiques, dont la théologie féministe, et découvrir sous un angle critique certaines pratiques ecclésiales actuelles concernant les laïcs et les ministères. Les contributions sont certes de valeur inégale, mais ce sont des reflets d'une théologie qui cherche à se construire en ce pays.

Jacques RACINE

Faculté de théologie, Université Laval.	
Oniversite Lavai.	

Pierre Delorme, L'ordre urbain, Hull, Asticou, 1986, 220 p.

L'ordre urbain de Delorme nous apprend bien peu de choses. Sa partie la plus substantielle décrit très schématiquement les politiques urbaines au Québec. Le reste est mise en scène, ritualisme peut-être.

L'auteur définit sa démarche comme empirique: «[...] elle vise en premier lieu la découverte et l'analyse d'une pratique politique urbaine qui s'est développée progressivement jusqu'à la création d'un véritable "ordre urbain" au Québec, c'est-à-dire le plein contrôle par l'appareil d'État québécois du développement urbain ». (P. 15.) C'est très ambitieux et peu réaliste quand on sait que le « plein contrôle » est encore loin d'être une réalité. Et c'est un peu énigmatique: qu'est-ce que l'« ordre urbain »?

De recherches empiriques, il y en a très peu. Après les multiples protestations théoriques et méthodologiques — sans réelle utilité — du premier chapitre, il en vient deux autres historiques où l'on chercherait en vain quelque connaissance nouvelle que ce soit: l'un sur l'urbanisation et le désordre urbain, l'autre sur l'ordre urbain, c'est-à-dire sur les politiques municipales de l'État. Une brève conclusion répète l'hypothèse de départ: l'ordre urbain étatique a dominé le désordre urbain capitaliste.